



Suite à la deuxième réunion des groupes de travail, il a été convenu de visiter la tourbière située sur le plateau de Campsaure. En effet, cet Habitat d'intérêt communautaire a subi, suite à la mise en place d'un abreuvoir en contre bas, un assèchement qui le met en péril. Cette rencontre qui s'est déroulée le 30 juin 2006, a réuni autour du gestionnaire de l'estive, des représentants de Nature Comminges et de l'AREMIP, la DDAF et l'animatrice pastorale de la Chambre d'Agriculture.

Un habitat dégradé.

Sur le terrain, le constat des dégradations se confirme. A l'origine protégée par une clôture, la zone tourbeuse est aujourd'hui soumise à un piétinement. Les drains et fossés creusés pour alléger l'abreuvoir ont asséché la tourbe par une descente de la nappe d'eau en profondeur.

Des solutions partagées.

Le rôle éponge de la tourbière a été utilisé par les éleveurs pour assurer une alimentation en eau de leur troupeau. Aujourd'hui le système de drains ne permet pas d'assurer cette alimentation. En effet, une grande partie de l'eau de la tourbière n'est pas collectée. Un objectif commun, entre le besoin en eau et la conservation de l'habitat, doit permettre de mener des travaux de restauration. C'est-à-dire :



remonter la clôture de mise en défens, boucher les drains et fossés et alimenter les abreuvoirs par un captage en aval de l'habitat. En plus des travaux, l'entretien de l'habitat et des clôtures pour les années suivantes, devra être confié aux pasteurs. La réalisation de cette proposition est liée bien entendu au financement de l'action. Le gestionnaire de l'estive précisant que le « groupement pastoral ne pourra pas financer sur ses fonds propres de nouveaux travaux ».

ET MAINTENANT ?

UNE TROISIÈME RÉUNION DES GROUPES DE TRAVAIL EN COURS.

Les quatre thématiques initiales ont été conservées : Faune/flore, activités économiques et de loisirs, pastoralisme, sylviculture. Les objectifs de cette troisième série sont de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre au niveau des sites pour répondre aux objectifs de conservation.

Nous vous rappelons que la participation à ces groupes est ouverte aux plus grand nombre. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

LA RÉDACTION D'UN PRÉ-DOCOB POUR LA DIRECTIVE HABITATS.

La concertation/réflexion des groupes permettra de rédiger un pré-docob. Celui-ci présentera les habitats et habitats d'espèces sous forme de fiches avec des propositions détaillées de mesures de gestion qui préfigurent les fiches actions. Ce document sera présenté lors du prochain comité de pilotage prévu pour l'automne.

Natura2000, le Bulletin

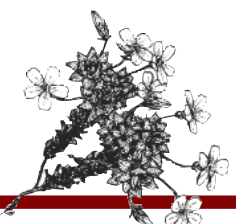
Rédaction : Equipe projet Natura2000 - Chambre d'Agriculture
Relecture : Equipe projet Natura 2000 - Chambre d'Agriculture, Préfecture, DDAF, DIREN
Crédit photos : Chambre d'Agriculture, Source Internet
Mise en Page : Le Trait d'Union Paysan
Impression : Chambre d'Agriculture

Haute Vallée d'Oô



Haute Vallée de la Pique

Vallées du Lys et de la Pique



Androsace des Pyrénées



Pic à dos blanc



Desman des Pyrénées

Natura 2000

Le bulletin d'information sur l'élaboration des documents d'objectifs NATURA 2000

Edito

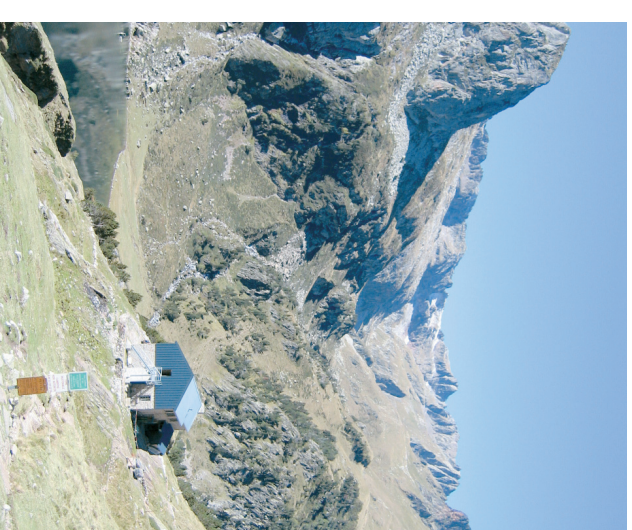
ans ce bulletin d'information, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, opérateur des documents d'objectifs, vous présentera les travaux des groupes de travail et du comité de pilotage des sites Natura 2000.

Deux documents d'objectifs sont en cours d'élaboration : un pour le site « Haute vallée de la Pique » et un pour le site « Haute vallée d'Oô ». Le travail réalisé a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux écologiques et les objectifs des sites.

Des premières propositions d'actions ont été préparées. L'ensemble servira de base à l'élaboration de deux projets de documents d'objectifs qui seront présentés en groupe de travail et en comité de pilotage.

Des actions où des mesures de gestion seront proposées sur la base du volontariat aux propriétaires ou gestionnaires des terrains. Les mesures de gestion se traduiront par des contrats Natura 2000 ou des contrats agri-environnementaux. La charte Natura 2000 concrétisera l'adhésion à de bonnes pratiques favorables aux espèces animales végétales et aux habitats naturels. Il sera utile de compléter ce dispositif par des propositions d'actions en faveur des oiseaux sauvages, espèces qui ne sont pas prises en compte dans les deux projets de documents d'objectifs précités.

Aussi, sur la base du travail d'inventaire des oiseaux qui a été présenté au comité de pilotage le 20 octobre 2005, l'élaboration d'un document d'objectif pour les oiseaux débutera prochainement.



Il sera basé sur le périmètre du site Natura 2000 « Vallée du Lys, de la Pique et d'Oô » désigné par arrêté ministériel du 24 mars 2006 au titre de la directive oiseaux. Ce périmètre, qui a été défini à partir des secteurs les plus importants pour l'alimentation et la nidification des oiseaux sauvages, recoupe partiellement les deux autres sites. L'élaboration de ce troisième document d'objectif permettra de mettre en place une complémentarité des actions. ■

Armand SANSEAU
 directeur départemental délégué
 de l'agriculture et de la forêt.

Natura 2000, où en sommes-nous ?

Le 20 octobre 2005 lors de la deuxième réunion du comité de pilotage, les inventaires sur les sites ont été présentés, donnant le départ de la concertation et de la réflexion autour des habitats et habitats d'espèces de la Directive « Habitat ». Cela s'est déroulé au sein des réunions des groupes de travail. La première série de réunions des groupes avait pour objectif de valider les inventaires naturalistes et des activités économiques et de loisirs. La deuxième série a travaillé sur les objectifs de gestion de chacun des 47 habitats et 7 habitats d'espèces d'intérêt communautaire des sites. Des priorités

d'actions ont aussi été définies pour permettre de hiérarchiser les habitats en fonction des menaces qu'ils subissent ou pourraient subir. Cette réflexion a permis d'élaborer des fiches reprenant les caractéristiques et l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces ainsi que la hiérarchisation des actions à mener. Ces éléments validés lors du troisième comité de pilotage le 13 avril 2006, ont servi de base aux groupes de travail réunis début juillet, qui devront proposer les mesures à mettre en œuvre. Ces mesures seront présentées lors du prochain comité de pilotage à l'automne.

Contacts

Restez informé !

- Bulletins d'information n°1 et 2 : disponibles sur demande auprès de la Chambre d'Agriculture
- Cahiers de liaison consultables dans les mairies du site
- Forum Natura 2000 : rendez-vous sur : <http://www.agriculture31.com/natura2000/forum/>

Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
 61, allée de Brienne - BP 7044 - 31069 TOULOUSE cedex 7
 Tél : 05.61.10.42.50 - Fax : 05.61.23.45.98
 E-mail : accueil@agriculture31.com • web : www.agriculture31.com

Antenne Saint-Gaudens : Espace Pégot - Place de la Libération
 31800 Saint-Gaudens - Tél: 05.61.94.81.60 - Fax : 05.61.94.81.65

DDAF

- Catherine CHAIX. Tél. 05.61.10.60.16
catherine.chaix@agriculture.gouv.fr

DIREN

- Michel GRASSAUD. Tél. 05.34.45.15.19
michel.grassaud@midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr



3 AXES MAJEURS DE CONSERVATION RETENUS APRES LA CONCERTATION

La période hivernale aura été propice aux discussions de l'en-semble des acteurs concernés par les sites Natura 2000 du Luchonnais. La mobilisation au sein des groupes de travail a été importante avec la participation d'une centaine de personnes représentant les élus, les associations naturalistes, les fédérations sportives, les gestionnaires d'estives, les forestiers, les administrations ... etc. Les participants ont pu discuter des enjeux de conservation pour les sites et leurs habitats et définir des priorités d'action. La réflexion des groupes s'est toujours appuyée sur une logique de préservation de la biodiversité de cet espace

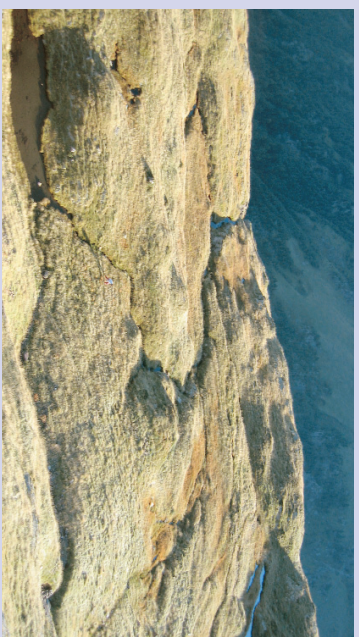
MAINTENIR LES CONDITIONS D'UN EQUILIBRE PELOUSE/LANDES.

La surface occupée par les landes et les pelouses est importante (environ 38 % soit 4 400 ha). L'enjeu pour ces habitats est de maintenir une mosaïque landes/pelouses garante d'une biodiversité maintenue et d'une grande richesse d'espèces animales et végétales. Cette recherche d'équilibre passe obligatoirement par le maintien d'une activité pastorale forte et le raisonnement de la pratique des écochouages.



MAINTENIR OU RESTAURER LES HABITATS TOURBEUX ET PARA-TOURBEUX (QUALITE DE L'EAU ET FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE).

Les zones humides sont ponctuelles sur les sites (383 ha). Par contre, elles présentent un intérêt écologique majeur pour la diversité des espèces qu'elles abritent. Souvent menacée (péri-nement ou drainage), leur conservation ou restauration sera une priorité dans les actions à mettre en œuvre.



PRESERVER LA DIVERSITE DES HABITATS FORESTIERS ET LA VARIABILITE DE LEURS STRUCTURES

Les habitats forestiers représentent 6 400 ha. A quelques exceptions près, ils sont tous gérés par l'Office National des Forêts. De part la topographie du site et la gestion forestière appliquée, ont trouve sur cet espace des forêts qui présentent des flots de vieillissement important et une forte proportion de gros bois. Le maintien de cet état de conservation a un intérêt fort pour de nombreux habitats d'espèces.



ZOOM SUR UN HABITAT

***FORÊTS DE RAVIN * : HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRES**

***FORÊT DE RAVIN HYGROPHILE À TILLEUL, FRÊNE ET SYCOMORE**

***FORÊT DE RAVIN THERMOPHILE À TILLEUL**

(TILLO PLATYPHYLLI-ACERION PSEUDOPLATANI KLIKA 1995).

CODE CORINNE BIOTOPE : 41.41* ET 41.54* - CODE EUR 15 : 9180*

Caractéristiques de l'Habitat

Les forêts de ravin typiques sont installées dans des conditions telles que seules les espèces forestières « vagabondes » peuvent s'y adapter ;

Deux types de forêts de ravin sont rencontrés

- Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore : installée sur des éboulis en pente forte, très instable, en contexte frais et humide.

- Forêt de ravin thermophile à Tilleul : située à bonne exposition, soit sur éboulis instables, soit en forte pente avec un blocage stationnel (pas d'évolution possible vers un autre type de forêt).

La terre fine que l'on trouve entre les amas de bloc provient exclusivement de la décomposition des litières et débris végétaux. Siège d'une forte activité biologique, elle assure la nutrition en azote des plantes.

Localisation

Haute Vallée de la Pique : Forêt Domaniale de St Mamet, Entrée du Vallon de Burbe, Forêt Domaniale de Luchon (site FR 7300881). Sur une surface de 7 ha environ)

Spécificités sur le site

Intérêt patrimonial local : Habitat couvrant des surfaces très limitées, amenant une diversité au sein de la hêtrele-sapinière environnante. Milieu très fragile, lié à l'instabilité qui caractérise l'habitat.

Etat de conservation : Bon

Menaces : Certaines parcelles sont prévues dans les aménagements pour réaliser des coupes. Il serait pour cet habitat préférable de limiter au maximum les prélèvements de bois.

Attention aussi aux exploitations forestières sur le pourtour de cet habitat. La traversée par une piste de desserte forestière entraînerait une menace forte quant à la conservation de ces forêts de ravin.



QUELLES PRIORITES D'ACTION

En travaillant sur les inventaires de chacun des habitats et habitats d'espèces présents sur les sites, les groupes de travail ont affiné les caractéristiques de ces derniers. Cela ce traduit par une réflexion sur la richesse, l'état de conservation, les dégradations, l'utilisation humaine habitat par habitat. Forts de cette analyse, les groupes ont pu définir des priorités d'action qui se définissent suivant 4 niveaux.

Priorité très forte ***	<p>Habitat ponctuel sur les sites, de grand intérêt, et subissant ou pouvant subir des dégradations à court terme.</p> <p>6 habitats d'intérêt communautaire prioritaire et 1 habitat d'intérêt communautaire ont été classés dans ce groupe :</p> <p>Sources d'eaux dures – Eur15 : *7920.1, Tourbières hautes actives (3 habitats : buttes de sphaignes colorées, base des buttes de sphaignes, tourbière à nathæcium) – Eur15 : *7110.1</p> <p>Bas-marais alcalins – Eur15 : 7930.1</p> <p>Forêt de ravin : Tilio-Acerion (2 habitats : hygrophile à tilleul, thermophile à tilleul) – Eur15 : *9180</p>
--------------------------------	--

Priorité forte ***	<p>Habitat rare et/ou soumis à des menaces quant à sa préservation.</p> <p>6 habitats dont 1 prioritaire et 3 habitats d'espèces : (Les chiropières, les mousses et le Desman des Pyrénées).</p>
---------------------------	---

Priorité moyenne **	<p>Habitat dans un bon état de conservation mais qui pourrait être menacé à plus ou moins long terme.</p> <p>14 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires et 2 habitats d'espèces : (Lépidoptères et Rosalie des Alpes)</p>
----------------------------	---

Absence de Priorité *	<p>Habitat dans un bon état de conservation et dont la pérennité n'est pas remise en cause.</p> <p>90 habitats d'intérêt communautaire et 1 habitat d'espèce.</p>
------------------------------	--